

CRITERIUM INTERCLUBS DE LA LIGUE NPC

Règlement validé par le Comité Directeur de la Ligue du 26 avril 2014, approuvé par l'Assemblée Générale du 24 mai 2014 et finalisé par le Comité Directeur de la Ligue du 20 décembre 2014.

Préambule :

En lien direct avec le regroupement des Régionales et des Nationales dans un seul et même championnat dès la saison 2014-2015 et en accord avec les décisions adoptées au Séminaire des Clubs des 21 et 22 septembre 2013, la Ligue Nord – Pas-de-Calais met en place une nouvelle compétition avec un règlement souple pour permettre aux joueurs qui le veulent de jouer d'avantages de parties homologuées.

Cette compétition est appelée « Critérium Interclubs de la Ligue », communément désignée selon l'acronyme « CIL ».

Le CIL se veut être une compétition à l'organisation souple, non qualificative et dont l'objectif premier est de permettre aux compétiteurs et compétitrices des clubs du Nord et du Pas-de-Calais de pouvoir jouer des parties homologuées pour le classement Elo Fide ou National.

Article 1 :

Le calendrier de la Ligue Nord Pas-de-Calais des Echecs tient compte des manifestations prévues au calendrier fédéral. En cas de coïncidence de dates, l'épreuve organisée par la Ligue Nord Pas-de-Calais des Echecs est reportée. Les compétitions de la Ligue Nord Pas-de-Calais des Echecs, quelles qu'elles soient, ont la priorité sur toutes les compétitions organisées par les départements et les clubs.

Les tournois organisés par les clubs sont considérés faisant partie du calendrier de Ligue dès lors qu'ils y sont inscrits, que le choix de leur date est cohérent avec les différentes compétitions organisées au calendrier et seulement s'ils sont homologués. L'homologation par la Ligue pourra éventuellement être refusée si ces conditions ne sont pas remplies.

Le CIL est géré et administré par Jérôme Vicainne, du club de Feignies. C'est lui qui coordonne l'organisation, le contact avec les arbitres, les inscriptions, l'homologation et tout autre point utile.

Article 2 :

Le calendrier du CIL sera approuvé par le Comité Directeur de la Ligue Nord Pas-de-Calais des Echecs, sur proposition de la Commission Technique, présidée par le Directeur des compétitions, avant publication en début de saison.

Le CIL est organisé en 3 rencontres regroupées sur 3 zones géographiques, suivies d'une dernière phase Régionale qui rassemble tous les clubs et à l'issue de laquelle les classements et prix par tranches Elo seront attribués.

Pour la saison 2015-2016, le calendrier est le suivant :

Premier tournoi : 10 octobre 2015 : **Ronde une à 14h00 ; Ronde deux à 16h00**

11 octobre 2015 : **Ronde trois à 10h00 ; Ronde quatre à 14h00**

Second tournoi : 21 mai 2016 : **Ronde cinq à 14h00 ; Ronde six à 16h00**

22 mai 2016 : **Ronde sept à 10h00 ; Ronde huit à 14h00**, suivie d'une remise de prix.

Le CIL se dispute donc sur un ensemble de 8 rondes en 4 journées.

Zone Côte d'Opale (ZCO)	Zone Métropole Artois (ZMA)	Zone Hainaut – Avesnois (ZHA)
Bourbourg	Armentières	Auberchicourt
Cappelle la Grande	Baisieux	Aulnoye Aymeries
Dunkerque	Fournes en Weppes	Cambrai Echecs
Grande Synthe	Haubourdin	Douai
Téteghem	Hem	Feignies
Boulogne sur Mer	Lille UCEDN	Fenain - Hornaing
Calais	Lille MC	Fourmies
Isbergues	Marcq et Lys	Jeumont
Le Touquet	Neuville en Ferrain	Maubeuge
Longuenesse	Roubaix	
Oye plage	Rumegies	
Saint Omer	Saint André	
	Tourcoing	
	Wattignies	
	Arras	
	Béthune	
	Hénin Beaumont	
	Liévin	

	Noyelles	
	Vendin	

Phase	Zone Côte d'Opale	Zone Métropole Artois	Zone Hainaut - Avesnois
1	10 octobre 2015 ISBERGUES Arbitre ?	10 octobre 2015 <i>LIEU ?</i> Arbitre ?	10 octobre 2015 FEIGNIES Arbitre Jérôme Vicainne
2	11 octobre 2015 ISBERGUES Arbitre ?	11 octobre 2015 LILLE Arbitre Sonia Swiercz	11 octobre 2015 FOURMIES Arbitre Jérôme Vicainne
3	21 mai 2016 ISBERGUES Arbitre ?	21 mai 2016 <i>LIEU ?</i> Arbitre ?	21 mai 2016 <i>LIEU ?</i> Jérôme Vicainne
4	22 mai 2016 ISBERGUES Arbitre ?	22 mai 2016 <i>LIEU ?</i> Arbitre ?	22 mai 2016 AULNOYE AYMERIES Jérôme Vicainne

Article 3 :

Le lieu de la rencontre est fixé par le Comité Directeur, sur candidature des clubs pour accueillir l'une ou l'autre ou plusieurs phases. La Direction Régionale de l'Arbitrage et le club hôte s'entendent pour fournir le nombre d'arbitres nécessaires. Ceux-ci ne sont indemnisés par la Ligue que si le Comité Directeur a validé leur mission auparavant.

La phase finale, regroupement de tous les clubs, se jouera chaque saison, alternativement dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, de préférence en un lieu géographique qui favorise la participation du plus grand nombre de clubs.

Chaque ronde se joue à la cadence de **1h + 30 s/cp**. L'heure officielle de début des rencontres est fixée **comme indiqué ci-dessus**, ceci afin de pouvoir procéder à la remise des prix sans trop retarder l'heure de fin. Un pique-nique sur place est prévu, chaque joueur (ou club) s'organise pour ce repas. Le club hôte peut prévoir le repas, les boissons, éventuellement le café, contre participation financière des joueurs, à prix raisonnable défiant toute concurrence, à la condition préalable qu'il déclare un débit de boisson temporaire auprès de sa Mairie et que les clubs participants en soient informés auparavant.

Article 4 :

Le club hôte de la compétition fournit la totalité du matériel ; jeux, pendules, feuilles de parties, etc. En cas d'impossibilité, il sollicite la Ligue et/ou le CDJE.

Le CIL est homologué Fide, il est ouvert aux joueurs licenciés A, dans la ligue NPDC, les parties sont comptabilisées pour les classements Elo National ou Fide de mars et juillet 2015.

La cadence est de **1h00+ 30 s/cp**.

La notation est obligatoire durant toute la partie. Les feuilles de parties sont transmises au président de Ligue par l'arbitre.

Article 5 :

Le CIL se joue en un système suisse intégral sur 2 tournois successifs, offrant 8 rondes (4 rencontres comptant chacune 2 rondes). Les joueurs sont libres de participer à l'une ou plusieurs de ces différentes rencontres. Le nombre de joueurs par club est totalement laissé à la discrétion de ces derniers. Un joueur qui participe à une rencontre est sensé jouer toutes les rondes prévues à cette date, sous peine de forfait s'il manque l'une ou l'autre ronde du jour.

Les joueurs sont appariés par tranches Elo selon le découpage suivant. L'arbitre pourra modifier ce découpage selon le nombre de participants par tranche, dans l'intérêt de la compétition.

1900 – 2200
1700 – 2000
1500 – 1800
1300 – 1600
1100 – 1400
Moins de 1200

L'arbitre principal veillera à la meilleure organisation dans l'intérêt de la compétition, il veillera à la parité dans le plus grand nombre de groupes. Si nécessaire, l'arbitre fera monter les joueurs du groupe inférieur si ces joueurs se situent dans la moitié haute de la tranche Elo, il pourra choisir de faire descendre les joueurs dans le groupe inférieur si ces joueurs se situent dans la moitié basse de la tranche Elo, des groupes pourront être fusionnés dans l'intérêt de la compétition s'ils comportent un nombre de joueurs restreint ou insuffisant.

Le classement Elo pris en compte est le dernier publié officiellement par la FFE ou la Fide.

Les points acquis par chaque joueur sont cumulés sur l'ensemble du Critérium. Un classement par club est établi par le cumul des points des joueurs d'un même club, dans chaque tranche Elo. Chaque club peut ainsi prétendre à un classement comparatif dans chaque tranche Elo.

Le décompte des points de parties s'effectue de la manière suivante :

Partie gagnée : 1 point.

Partie nulle : ½ point.

Partie perdue devant l'échiquier : 0 point.

Partie perdue par forfait sportif : 0 point conformément aux dispositions de l'article 9

Les départages utilisés sont, dans l'ordre : le Kashdan, le Cumulatif, la Performance.

Article 7 :

Tout joueur doit être licencié à la date du match. Un joueur est licencié à partir du jour où la demande a été validée sur le site FFE. Si un joueur n'est pas licencié à la date du match ou, pour un joueur muté, s'il n'était pas licencié à la date du 30 novembre de la saison, il marque le score de 0 point (forfait administratif).

Article 8 :

L'Élo pris en compte est L'Élo FIDE pour tout joueur possédant un Élo FIDE, l'Élo national français pour tout joueur ne possédant pas d'Élo FIDE, mais un Élo national français. Lorsqu'un joueur ne figurant pas dans le classement Élo FIDE ou national français en vigueur dispute un match pour la première fois de la saison, l'arbitre lui attribue un Élo fictif qui correspond à celui demandé et accepté par la FFE lors de la prise de licence A (voir Livre de la Fédération Estimation du Élo des joueurs). L'arbitre peut très bien attribuer un Élo fictif à un joueur non classé qui tient compte de ses performances antérieures.

Article 9 :

Forfait sportif : un joueur régulièrement apparié qui se présente avec plus d'une ½ heure de retard ou ne se présente pas marque 0 point. Un joueur est considéré comme présent à partir du moment où il entre dans la salle de jeu.

Article 10 :

La Commission Technique, sous la présidence du directeur des compétitions peut prendre toute décision qu'elle juge utile concernant l'application du présent règlement, ou s'il se présente un cas imprévu, et ce pour assurer la bonne marche de la compétition.

Article 11 :

En cas de litige, la demande d'appel devra être faite auprès de la Commission d'Appel Sportif de la Ligue, l'arbitre étant tenu de fournir toutes les informations utiles à cette procédure. Le Comité Directeur de la Ligue, sur proposition de la Commission Technique ou du directeur des compétitions, se réserve le droit d'apporter toute modification à ce Règlement dans l'intérêt de la compétition.